****

**Lutter contre les inégalités à travers la coopération au développement**

**Consultation des collectivités territoriales françaises**

**Introduction — contexte de la Consultation lancée par l’Union européenne**

Le programme de développement durable à l’horizon 2030 fait de la réduction des inégalités l’un des principaux objectifs à atteindre par la communauté internationale. Le programme comporte 17 objectifs dont un objectif à savoir l’ODD (Objectif de Développement Durable) 10, qui vise à « Réduire les inégalités dans les pays, et d’un pays à l’autre ». Au-delà de cet ODD 10, la lutte contre les inégalités se retrouve dans l’ensemble de l’Agenda 2030, l’un de ses principes fondamentaux étant t l’engagement de « ne laisser personne de côté » (leave no one behind).

Par ailleurs, le nouveau Consensus Européen pour le Développement met au cœur de la politique de coopération au développement de l’Union européenne l’éradication de la pauvreté, la réduction des vulnérabilités et la lutte contre les inégalités afin de s’assurer que personne ne soit laissé de côté. Il exhorte l’Union européenne et ses États membres à « réduire les inégalités en termes de résultats et à favoriser l’égalité des chances pour tous ». Le Consensus invite également l’Union européenne et ses États membres à évaluer « les causes et les tendances des inégalités économiques et sociales » et à renforcer « leurs instruments et approches pour accroître l’efficacité dans la lutte contre les inégalités » ; il incite aussi l’Union et ses Etats membres à intégrer « la réduction des inégalités dans leur coopération au développement » et à apporter « leur soutien aux pratiques sociales innovantes ».

L’Union européenne travaille déjà avec les pays partenaires pour s’attaquer aux causes de l’inégalité, notamment au moyen d’initiatives visant :

* à promouvoir la protection sociale et le travail décent,
* à renforcer les systèmes éducatifs pour garantir un enseignement de qualité inclusif et équitable pour tous,
* à promouvoir une couverture inclusive et universelle en matière de santé, ainsi que dans des nombreux autres domaines d’action.

Toutefois, eu égard aux engagements pris dans le Consensus et au regard de l’ensemble des éléments montrant comment les niveaux élevés d’inégalité constituent un obstacle au développement durable, l’Union Européenne reconnaît que la réduction des inégalités doit être intégrée plus fermement et systématiquement dans la coopération au développement.

Dans ce contexte, la Commission prépare actuellement un document de travail, dont les objectifs sont les suivants :

1. analyser la manière dont les inégalités entravent la réalisation des objectifs de la coopération au développement de l’Union européenne ;
2. faire le point des initiatives existants dans le cadre de la coopération au développement de l’Union européenne dans les domaines liés aux causes de l’inégalité dans les pays partenaires ;
3. identifier les possibilités d’améliorer l’impact des interventions, par l’intégration systématique de moyens de lutter contre les inégalités dans la coopération au développement de l’Union européenne, dans les outils, les approches et les modalités de mise en œuvre existants.

**Lignes directrices générales**

La Commission européenne souhaite obtenir votre opinion sur l’approche qu’elle devrait avoir en matière de lutte contre les inégalités dans sa politique de coopération au développement. Votre contribution sera prise en compte dans l’élaboration du document de travail susmentionné.

La Commission est particulièrement intéressée par votre expérience en matière de coopération avec les pays partenaires, y compris sur les politiques et stratégies, les projets et les programmes financés par l’Union Européenne et ses États membres. Merci d’illustrer vos réponses avec des exemples concrets. Vous pouvez ajouter des documents ou des références à des documents en ligne.

**En outre cette question de la lutte contre les inégalités est également apparue dans l’agenda de l’Etat français** (le thème est à l’ordre du jour du G7 sous Présidence française) **et de l’AFD** (qui souhaite que désormais tous ses projets concourent à la lutte contre les inégalités).

Cités Unies France se propose donc de répondre à la consultation de l’Union européenne en sondant les collectivités françaises adhérentes et non adhérentes sur leur appréhension de ce sujet.

**Questions :**

1. Quel est votre point de vue général sur la façon dont l’Union européenne aborde la question de l’inégalité dans le cadre de sa coopération au développement et son action extérieure? La question de l’inégalité reçoit-elle suffisamment d’attention?
2. Quelle est votre compréhension de la manière dont les inégalités entravent la réalisation des objectifs de l’Union européenne en matière de coopération au développement?
3. Sur la base de votre expérience, pourriez-vous décrire brièvement un projet ou programme de développement (financé ou pas par l’Union européenne), que vous considérez comme un exemple positif de la manière dont les inégalités, sous toutes leurs formes, peuvent être abordées et réduites ? Pourriez-vous expliquer pourquoi, selon vous, cela a bien fonctionné ?
4. Comment pensez-vous qu’il soit possible d’améliorer la politique de coopération au développement, afin de lutter plus efficacement et systématiquement contre les inégalités dans les pays partenaires ? Pourriez-vous souligner quelques aspects à améliorer dans les projets et programmes de développement financés par l’Union européenne afin qu’ils puissent mieux contribuer à lutter contre les inégalités ? Pouvez-vous proposer d’autres opportunités ou d’autres domaines particulièrement pertinents pour la lutte contre les inégalités, qui ne sont pas suffisamment reflétés dans la coopération au développement de l’Union Européenne?
5. Auriez-vous d’autres suggestions ou expériences à partager, découlant de votre travail et expérience dans la lutte contre les inégalités dans les pays en développement?

**Nom de la Collectivité :**

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

**Contact :**

**Veuillez envoyer vos réponses au plus tard le 20 octobre à :** [d.kamelgarn@cites-unies-france.org](mailto:d.kamelgarn@cites-unies-france.org)

**Merci beaucoup!**